



**ASSOCIATION NATIONALE
DES PSYCHIATRES PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES
COMMISSIONS MÉDICALES D'ÉTABLISSEMENT
DES CENTRES HOSPITALIERS**

COMMUNIQUÉ

Paris, le 08 juin 2026

Suite aux annonces de la Ministre de la santé en date du 2 juin 2026 dans le cadre de l'évènement « Santé mentale, Grande Cause nationale » L'ANPCME si elle ne peut qu'être en accord avec la nécessité de poursuivre les efforts en termes d'organisation, d'accompagnement, de prévention et de droit des patients tient à souligner que ces objectifs ne pourront être réalisés qu'à la condition que la psychiatrie publique soit écoutée et soutenue dans ses missions.

Rappelons que la psychiatrie publique qui prend en charge les patients les plus complexes adultes et enfants sur tout le territoire et qui a développé une politique de secteur permettant prévention, dépistage et prise en charge au plus près des patients en facilitant leur accès aux soins de proximité, traverse une crise sans précédent.

Délaissée par les pouvoirs publics depuis trop longtemps, elle rencontre des difficultés majeures de recrutement et une perte d'attractivité inédites, alors même que les besoins de la population sont en très forte augmentation. Personne ne peut ignorer ce constat.

Pour revenir sur quelques points concrets en lien avec le discours du 2 juin :

Concernant la prise en charge des jeunes, actuellement les CMPEA sont saturés par une demande exponentielle et la pénurie notamment en pédopsychiatres (diminution de 1/3 en 12 ans) a nécessité d'engager des restructurations importantes sur les territoires, rendant plus difficile l'accès aux soins. Une fois le dépistage effectué, quelles seront les possibilités concrètes d'accès aux soins ?

De même l'objectif zéro contention ne pourra être réalisé qu'avec les moyens humains indispensables à l'accompagnement personnalisé du patient en crise et le soutien financier aux établissements pour la formation des personnels et les transformations architecturales indispensables. Les unités d'hospitalisations sont souvent saturées, tout comme les services d'urgence, la pénurie médicale s'aggrave, autant de facteurs défavorables à une prise en charge efficiente de la crise.

Pourtant tous les acteurs de la psychiatrie publique restent mobilisés et continuent à s'engager pour faire face aux injonctions de « faire mieux avec moins », la prise en compte de leurs difficultés et les pistes concrètes pour les améliorer ont cruellement manqué.

Nous rappelons notre attachement à une psychiatrie française respectueuse des droits, de la dignité et du pouvoir d'agir des patients que nous défendons de longue date, reste à donner à la psychiatrie publique les moyens concrets d'agir après de longues années de pénurie et de sentiment de délaissement. C'est à ce prix que sera bâtie une politique de santé mentale et de psychiatrie digne de notre pays.

**Dr Marie-Noëlle PETIT
Présidente ANPCME**